

Le jeudi 26 juillet 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : Plus de 3300 personnes privées de formation faute de moyens accordés par les pouvoirs publics !

L'APF, l'APAJH, l'UNAPEI et la FNATH joignent leur voix pour dénoncer l'abandon de 3334 parcours de formation destinés aux demandeurs d'emploi en situation de handicap, en raison d'un blocage des moyens de fonctionnement du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) par les tutelles.

Alors que la situation de l'emploi des personnes en situation de handicap connaît actuellement une forte dégradation (14,7% d'augmentation du taux du chômage en 2011¹) et quelques semaines après la conférence sociale, cette décision sonne comme un recul inacceptable pour l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap !

Ainsi, l'APF, l'APAJH, l'UNAPEI et la FNATH demandent aux tutelles d'accorder les crédits suffisants au FIPHFP afin que ce dernier puisse assurer ses missions et permettre, dans les meilleurs délais, la mise en place de ces 3334 parcours de formation !

Suite à la loi de finances de 2011, le FIPHFP et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) se sont vu transférer la compétence pour financer et assurer la mise en œuvre des parcours de formation professionnelle pré-qualifiante et certifiante des demandeurs d'emploi en situation de handicap, de façon partagée. A ce titre, il a été prévu que les fonds se substituent à l'État comme cocontractants de l'AFPA pour l'exécution du lot du marché de formation professionnelle relatif aux demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés. Cette convention, arrivant à échéance en juin dernier, était susceptible de bénéficier d'une prolongation. Cependant les deux fonds étant solidairement engagés dans le cadre d'un groupe de commande, toute prolongation suppose l'accord des deux parties.

Or, si l'AGEFIPH a émis un avis favorable début juillet, une telle décision n'a pu être obtenue du FIPHFP. En effet, ce dernier reste dans l'attente de nouveaux arbitrages des pouvoirs publics, les tutelles bloquant depuis un an tout octroi de moyens de fonctionnement au FIPHFP en dépit d'un audit externe conduit en 2011 démontrant les besoins liés à la montée en charge de son activité.

Les trois collèges du Comité national du FIPHFP (employeurs, associations et organisations syndicales) ont voté à l'unanimité contre l'arbitrage de l'Etat en mars dernier et sollicité un nouvel arbitrage du Premier ministre à ce sujet fin juin après avoir ajourné la tenue du comité national.

Au-delà des raisons administratives et budgétaires invoquées par les pouvoirs publics, l'APF, l'APAJH, l'UNAPEI et la FNATH constatent les conséquences directes et les dommages collatéraux provoqués par ces décisions. Alors que l'accès à la formation et à la qualification constituent le moteur essentiel de l'accès ou du retour à l'emploi, ce sont aujourd'hui 3334 personnes qui sont privées de leur formation !

L'APF, l'APAJH, l'UNAPEI et la FNATH demandent aux tutelles d'octroyer les moyens nécessaires au FIPHFP dès maintenant et de permettre la mise en œuvre de ces formations au plus vite !

¹ Source : pôle emploi mars 2012

Contacts presse :

APAJH : Sophie Lemaire - s.lemaire@apajh.asso.fr - 01 44 10 23 48
APF : Evelyne Weymann : evelyne.weymann@apf.asso.fr - 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37
FNATH : François Verny - francois.verny@fnath.com - 01 45 35 31 87
UNAPEI : Coralie Langlais - c.langlais@unapei.org - 01 44 85 50 83